



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Courriel de soumission :

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 005 À UNE INVITATION À SOUMMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Titre : Services de génie multidisciplinaire – Parcs nationaux des montagnes d'Alberta et de Colombie-Britannique	
N° de l'invitation : 5P468-23-0001/A	Date : 17 août 2023
N° de modification : 005	
N° de référence du client :	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 29 août 2023	Fuseau horaire : HAR
---	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>

Adresser toute demande de renseignements à : Rebecca Chen
N° de téléphone : 587-439-3529
Courriel : rebecca.chen@pc.gc.ca
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 005

Cet amendement vise à :

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires;

A. Questions et réponses

- Q42.** La réponse à la question 32 de la Modification 2 précise ce qui suit : « Les professionnels de haut niveau et les professionnels intermédiaires de toutes les disciplines doivent être titulaires du titre d'ingénieur en Colombie-Britannique ou en Alberta. » Les professionnels de haut niveau et les professionnels intermédiaires pour l'étude du site et la disposition ou pour l'élimination des matériaux dangereux ne seront probablement pas titulaires du titre d'ingénieur. Dans les deux cas, les travaux relevant de ces catégories seraient effectués par des technologues. Serait-il acceptable que les personnes proposées (professionnel de haut niveau et professionnel intermédiaire) dans ces deux catégories de projet ne soient pas titulaires du titre d'ingénieur?
- R42.** Les titres professionnels précis pour chaque catégorie de projet ne seront pas définis. Voir la Q39 de la Modification 4 pour les exigences en matière de titres professionnels dans chaque volet disciplinaire. Notez également que les technologues et les technologues principaux doivent être inclus dans le tableau des taux horaires de l'Annexe B; aucun curriculum vitae n'est requis pour ces personnes.
- Q43.** L'Agence Parcs Canada renoncerait-elle à exiger que le personnel intermédiaire soit titulaire d'un titre d'ingénieur ou d'architecte et accepterait-elle des technologues possédant l'expérience pertinente requise? Si l'APC n'envisage pas de supprimer l'exigence relative au titre d'ingénieur pour le personnel intermédiaire, l'APC supprimera-t-elle l'obligation pour les proposants d'indiquer les noms des membres des équipes de projet dans les descriptions détaillées des projets?
- R43.** Tout le personnel intermédiaire doit être titulaire des titres appropriés, comme indiqué à la R39 de la Modification 4. Les proposants doivent également indiquer les noms des membres des équipes de projet dans les descriptions détaillées des projets.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.